



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION Savate Boxe Française Fontenaisienne

Article 1 - REGLES GENERALES

L'activité de la Savate Boxe Française, Savate Forme ou Savate Défense est réservée aux personnes ayant réglées leur cotisation annuelle et rempli les formalités administratives.

Tous membres de l'association ainsi que les accompagnateurs autorisent la Savate Boxe Française Fontenaisienne à utiliser leurs images sur les photos et vidéos faites lors des différents rassemblements du club.

La cotisation devra être payée à partir du 3ème cours, accompagnée du certificat médical rempli (dès le premier cours d'essai) et de la fiche d'inscription signée (impératif), dans le cas contraire l'accès au cours ne sera pas possible.

Les adhérents devront obligatoirement éditer et signer leur licence. Les adhérents, débutants ou confirmés doivent suivre une éthique sportive, ils s'engagent à :

- Ne pas utiliser de drogues ou de substances dopantes sous peine de sanctions,
- Se conformer aux règles fédérales,
- Respecter les décisions du corps arbitral, ses adversaires, ses partenaires,
- S'interdire toute forme de violence, de tricherie. Toute vulgarité, brutalité, ou geste déplacé envers ses partenaires ou enseignants sera sanctionné,
- Accepter les faiblesses et les points forts de ses camarades,
- Reconnaître dignement la supériorité de son adversaire dans la défaite,
- Savoir gagner avec modestie,
- Être maître de soi en toutes circonstances.

Les parents devront s'assurer de la présence d'un entraîneur au moment où ils déposent leurs enfants (mineurs) dans la salle et ils doivent impérativement être présent 5 minutes avant la fin de la séance pour récupérer leur(s) enfant(s). Le club est responsable des pratiquants uniquement aux heures de cours à l'intérieur de la salle.

Les séances de Savate Boxe Française et Disciplines Associées peuvent être annulées ou modifiées pendant la saison sans préavis, sans remplacement, sur décision des enseignants, du Conseil d'administration ou du Bureau, de la Direction de Jeunesse et Sports, sans pouvoir prétendre, même partiellement à un remboursement.

Il est demandé de ne pas arriver en retard aux cours et d'être là dix minutes avant le début de chaque cours afin d'avoir le temps de se changer, et pour éviter toutes perturbations. Il est interdit de pratiquer la Savate Boxe Française et disciplines associées sans tenue de sport et chaussures appropriées voir (article 3).

Les adhérents doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition et respecter les locaux.

Toujours ranger son matériel et celui du club à la fin de chaque cours.

Durant les cours la présence des accompagnateurs ou parents n'est autorisée que jusqu'à 5 minutes après le début du cours et 10 minutes avant la fin du cours. Seuls certains entraînements décidés par le club seront ouverts aux parents.

La présence d'animaux est interdite dans les locaux de la Savate Boxe Française.

Il est recommandé d'inscrire son nom sur son matériel. Les responsables du club déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein des locaux.

Les cours compétiteurs sont réservés aux licenciés désirant pratiquer la compétition, après l'accord du moniteur.

La pratique de la compétition s'accompagne de ponctualité et régularité à l'entraînement.

Il est strictement interdit aux adhérents de pratiquer la discipline en dehors du club (responsabilité des parents pour les mineurs et civile pour les majeurs), la licence ne recouvrant que les activités organisées ou validées par le club. Toute utilisation des techniques de Savate Boxe Française et Savate Défense en dehors du club ne sont pas couvertes par l'assurance.

Des assurances complémentaires peuvent être souscrites, en complément de la licence de base (vous rapprochez de votre président).

- **COVID 19 / Les accompagnateurs, les parents et les adhérents doivent impérativement respecter le protocole des règles sanitaires mise à jour par le ministère.**

Article 2 - COTISATION

Le montant des cotisations est revu chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire. Les cotisations sont dues pour une année. L'adhésion au club et la licence sont valables de la date de paiement jusqu'au trente et un août de la saison en cours.

Article 3 - EQUIPEMENTS

Tenue de sport exigée Savate Boxe Française :

- Short, survêtement, T-shirt, tenue du club (obligatoire pour toutes compétitions ou déplacement interclub), baskets

- Chaussures de Boxe Française ou chaussures de sport réservées à l'usage unique de la Boxe Française.
- Coquille obligatoire pour les garçons.
- Protège dents obligatoire et Protège tibias pour tous.
- Protège poitrine (recommandé pour les filles).
- Mitaines ou bandes de protection pour les mains
- Une paire de gants de boxe (Prêt possible par le club pendant les cours d'essai).
- Le club peut prêter des cordes à sauter, des casques, Pao, pattes d'ours, sacs de frappe. Ce matériel ne doit pas quitter la salle, sauf en cas de compétition.
- Prévoir une bouteille d'eau, toutes sorties de la salle pendant les cours ne sont pas autorisées (sauf cas exceptionnel et après accord du moniteur).

Article 4 – REMBOURSEMENT DE FRAIS ET REMUNERATIONS

Les membres du conseil d'Administration, du Bureau et les entraîneurs, seront remboursés de leurs frais sur présentation de justificatifs, et sur la base des impôts pour les frais de véhicules.

Article 5 - NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le non-respect de ce règlement entraîne une série de mesures qui se déclinent de la manière suivante :

- Avertissement écrit à l'intéressé précisant le motif,
- Exclusion temporaire des services et activités dont bénéficient les membres à jour de cotisation,
- Radiation du membre.

Les membres du Bureau avec les éléments fournis par les moniteurs sont seuls juges pour estimer la gravité des préjudices et statuer au cas par cas sur les mesures à mettre en œuvre. Une réitération entraîne systématiquement une mesure plus sévère que la précédente.

Le présent règlement a été validé lors de la réunion des membres du conseil d'administration, du bureau et des moniteurs du 30 août 2021.

Les membres du bureau du club SBFF

Mise à jour le 02/07/2022

Inscriptions / Réinscriptions :

- Lors des permanences à la salle en début de saison
- Par tél : contacter le 06 18 09 85 86
→ Aucun document ne pourra être remis à la salle par les licenciés en dehors des permanences

Je reconnais avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement intérieur du club (obligatoire)

Signature du licencié :